



New Brunswick
Forest Products Commission

Commission des produits forestiers
du Nouveau Brunswick

Rapport annuel 2019-2020

Ressources naturelles et Développement de l'énergie

1^{er} février 2021

Le 1^{er} février 2021

Hon. Mike Holland, ministre
Ministère de Développement de l'énergie
et des ressources
C. P. 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1

Monsieur le Ministre,

Objet : Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick – Rapport annuel 2019-2020

Au nom de la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick, j'ai le privilège de présenter notre rapport annuel pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. Le rapport a pour but de rendre compte des activités et des réalisations de la Commission des produits forestiers durant l'exercice financier 2019-2020 et de transmettre des renseignements sommaires sur les sept offices de commercialisation des produits forestiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Andrew Green". The signature is fluid and cursive, written in a professional style.

Andrew Green, CPA (Vt), CGMA
Président
Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick

Table des matières

Message du président.....	1
Faits saillants de la dernière année	2
Objectifs et fonctions de la Commission	3
Aperçu des activités de la Commission	4
Changement des membres de la Commission.....	5
Collecte de données.....	5
Vérification et compte rendu.....	5
Législation – lois / règlements / arrêtés	6
Enquêtes	6
Office de commercialisation du sud du Nouveau-Brunswick.....	6
Plan stratégique de la Commission.....	7
Réunions de la Commission.....	7
Négociations.....	7
Indicateurs de rendement.....	7
Information financière	8
Annexe A – La Production des boisés privés et les données sur les ventes	10
Annexe B – Les recettes et les dépenses sur la sylviculture pour les Offices de commercialisation des produits forestiers	11
Annexe C – Information financière des Offices de commercialisation des produits forestiers	12
Annexe D – Les Offices de commercialisation coordonnées des personnes-ressources	14

Message du président

La Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick (CPF), un organisme créé en 1971 par la *Loi des produits forestiers*, encadre les sept Offices de commercialisation des produits forestiers (les « Offices de commercialisation ») et agit comme intermédiaire dans les relations commerciales entre les propriétaires de boisés privés, les sept Offices de commercialisation, les industries forestières (les usines de pâte et papier, les scieries et les consommateurs) et le gouvernement du Nouveau-Brunswick. La Commission et les Offices de commercialisation exercent un pouvoir législatif en ce qui a trait à la réglementation de la production et la commercialisation des produits forestiers de base qui proviennent des boisés privés. La Commission relève du ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et du Comité des corporations de la Couronne, un comité permanent de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Le présent rapport annuel a été conçu pour s'harmoniser avec les exigences de déclaration du système de gestion officielle du gouvernement du Nouveau-Brunswick et du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, axé sur la présentation de l'information sur le rendement et visant à offrir au public une meilleure reddition de compte.

Le rapport annuel de la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick (la « Commission ») fournit des renseignements récapitulatifs sur les activités de cette dernière, ainsi que les renseignements financiers et statistiques pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2020. La principale fonction du rapport annuel est de rendre des comptes à l'Assemblée législative et au grand public. Il constitue un lien public important entre les objectifs et les plans de la Commission et les résultats obtenus.

Au cours de l'exercice financier qui s'achève, la Commission et son personnel se sont efforcés de parvenir à une meilleure harmonisation entre les fonctions de la Commission et ses objectifs aux termes des différentes lois. Nous nous réjouissons de poursuivre ce processus tout au long de l'exercice à venir.

Andrew Green

Président, Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick

Faits saillants de la dernière année

La Commission a élaboré et approuvé un plan stratégique pour son organisation qui proposait une structure définie de manière plus officielle pour les employés ainsi qu'une augmentation de son nombre d'employés. Le plan proposait aussi l'élargissement des activités actuelles ainsi que des nouvelles activités dans le cadre des activités courantes de la Commission. Il a été appuyé par le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et sa mise en œuvre a commencé au cours de la seconde moitié de l'exercice financier.

Par l'entremise de son directeur exécutif, la Commission a collaboré avec le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie (MRNDE) ainsi que l'Unité de la diversification des modes de prestation de services du Conseil de Trésor pour cerner les possibilités d'améliorer le secteur des terrains boisés privés. À la fin de mars 2020, l'élaboration de l'initiative du Ministère était toujours en cours.

D'après une enquête précédente de la Commission sur la nature et l'étendue de la relation entre l'Office de commercialisation des produits forestiers du Sud du Nouveau-Brunswick (Office du SNB) et la SNB Wood Co-operative Ltd (Co-op), qui a révélé que la structure et certaines activités de l'Office du SNB n'étaient pas conformes à la *Loi sur les produits naturels*, la Commission avait des arrêtés en suspens qui n'avaient pas été mis en œuvre par l'Office du SNB. La Commission a perdu confiance dans la capacité de l'Office de compléter l'application des arrêtés et a commencé à exercer les pouvoirs de l'Office de commercialisation des produits forestiers du Sud du Nouveau-Brunswick à compter du 31 mars 2019. Les problèmes de dotation et de nature financière de l'Office du SNB ont été examinés et la Commission exerçant les pouvoirs de l'Office du SNB a mis en œuvre des mesures pour remédier à la situation. Une entente mandat-mandataire entre l'Office et la SNB Co-op a aussi été établie et approuvée par la Commission. Les pouvoirs de l'Office ont été retournés à ses membres à titre probatoire à compter du 1^{er} décembre 2019 par la voie d'un arrêté de la Commission.

La Commission a aussi travaillé avec les autres offices qui avaient des relations d'affaires avec les associations connexes pour améliorer et assurer la conformité avec la *Loi sur les produits naturels*.

La Commission a mené la collecte de données sur le bois sur pied pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 31 mars 2019. Un soutien a été reçu pour permettre à la Commission de devenir plus un entrepôt de données et d'acquérir de nouveaux logiciels pour gérer et visualiser les données. En date du 31 mars 2020, les rapports d'analyse et des valeurs du bois sur pied pour les périodes allant jusqu'à l'exercice 2017-2018 ont été réalisés.

Les membres de la Commission voulaient se prévaloir de possibilités de perfectionnement professionnel se rattachant aux organismes quasi judiciaires. Le président et le directeur exécutif ont suivi un cours sur les principes de justice administrative offert par la Foundation Administrative Justice. En date de la fin de mars 2020, cet organisme et le Conseil des tribunaux administratifs canadiens sont toujours considérés comme étant l'option la plus réalisable de cours potentiels pour les membres.

En mars 2020, les contrecoups de la pandémie de COVID-19 ont commencé à se faire sentir au Nouveau-Brunswick, ce qui a amené la Commission à examiner des façons de se conformer aux directives de Santé publique relativement au personnel de bureau et à la tenue de réunions. La Commission a poursuivi l'exploration des incidences possibles sur la législation relevant de sa supervision et toute modification qui serait requise.

Objectifs et fonctions de la Commission

La Commission des produits forestiers (la « Commission ») a été établie en 1971 par la *Loi sur les produits forestiers*, bien que ses pouvoirs, fonctions et responsabilités découlent aussi de la *Loi sur les produits naturels*. Son rôle premier consiste à assurer la surveillance générale des activités des sept Offices de commercialisation des produits forestiers au Nouveau-Brunswick, les Offices eux-mêmes étant constitués en vertu de la *Loi sur les produits naturels*.

Des règlements pris par le lieutenant-gouverneur en conseil sous le régime de la *Loi sur les produits naturels* établissent les sept Offices de commercialisation des produits forestiers, les habilitant également à percevoir des redevances sur les produits forestiers de base récoltés et commercialisés. La Commission édicte en outre des règlements définissant l'administration et la gouvernance de chacun des Offices. Le tableau qui suit indique l'année d'entrée en vigueur de chaque Office, le règlement ayant mené à sa constitution, le règlement administratif s'y rapportant ainsi que l'organisme s'y trouvant associé.

Office de commercialisation des produits forestiers	L'année d'entrée en vigueur	Règlement constitutif	Règlement(s) Administratif	Organisme associé
Carleton-Victoria (CV)	1978	Règlement 2014-1	Règlement 2005-140	Carleton-Victoria Wood Producers Association
Madawaska (MAD)	1961		Règlement 2006-87	S.O.
Nord (NS)	1973		Règlement 2005-142 & Règlement 2013-81	North Shore Forestry Syndicate Inc. (Inactif)
Comté de Northumberland (NTH)	1974		Règlement 2005-144	Northumberland County Woodlot Owners Association
Sud-est du Nouveau-Brunswick (SENB)	1981		Règlement 2005-106	S.O.
Sud du Nouveau-Brunswick (SNB)	1979		Règlement 2005-146	SNB Wood Cooperative Ltd.
York Sunbury Charlotte (YSC)	1978		Règlement 2004-148 & Règlement 2015-18	S.O.

La Commission a pour objectifs :

- (a) d'encourager et de faciliter l'expansion des marchés et l'équité des prix tant pour les producteurs que pour les consommateurs de produits forestiers bruts achetés;
- (b) d'encourager et de faciliter l'utilisation optimale des ressources provenant des terrains boisés privés.

La Commission exerce les fonctions suivantes :

- (a) elle examine et apprécie les données relatives à la production et à la vente des produits forestiers bruts achetés;
- (b) elle facilite un dialogue efficace entre les producteurs et les consommateurs;
- (c) elle administre le processus de négociation des associations de producteurs et de leurs agents;
- (d) elle agit sur demande à titre de conciliateur dans les différends susceptibles de survenir

- entre une association de producteurs et un consommateur de produits forestiers bruts;
- (e) elle mène des enquêtes sur les questions ci-dessous concernant les produits forestiers bruts :
 - (i) leur coût de production, de distribution et de transport,
 - (ii) les prix, les marchés et les systèmes de classification,
 - (iii) toute autre question reliée à leur commercialisation;
 - (f) elle examine les plaintes ayant trait à la commercialisation des produits forestiers bruts;
 - (g) elle se tient au courant des évolutions dans le domaine de la récolte et de la commercialisation des produits forestiers bruts;
 - (h) elle recommande au ministre l'établissement de contrôles sur la commercialisation qui paraissent nécessaires ou souhaitables.

La Commission est chargée de superviser la direction générale et le rendement du réseau de commercialisation réglementé pour les terres privées au Nouveau-Brunswick. À cette fin, elle doit s'assurer que les Offices de commercialisation exercent les pouvoirs qui leur sont conférés de la manière prévue. La Commission :

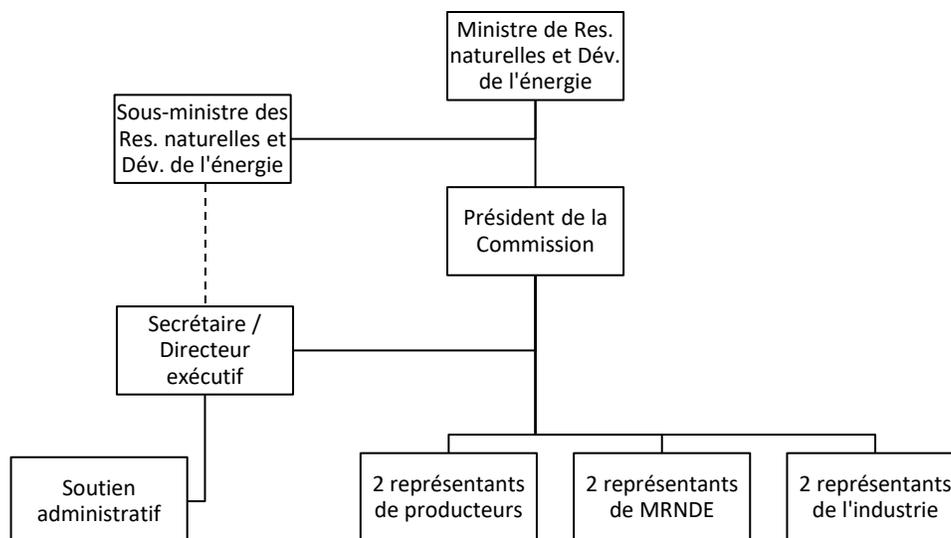
- est responsable de la supervision générale des sept Offices de commercialisation des produits forestiers réglementés;
- assure la liaison et constitue l'organisme d'appel pour les Offices de commercialisation, les propriétaires de boisés privés, le gouvernement et l'industrie;
- contribue à régler les litiges entre les propriétaires de boisés, les Offices, l'industrie, les entrepreneurs, les courtiers et autres;
- peut faciliter la négociation, la conciliation et l'arbitrage entre les Offices et l'industrie;
- examine les plaintes ayant trait à la commercialisation des produits forestiers bruts;
- procure des conseils d'orientation stratégique au ministre des Ressources naturelles;
- recommande des modifications aux règlements en ce qui concerne les Offices de commercialisation et le système de commercialisation.

Les sept Offices de commercialisation reçoivent des pouvoirs particuliers en vertu des règlements, et la Commission doit vérifier leurs travaux compte tenu de leurs plans de commercialisation. Dans ce rôle, elle représente les intérêts des propriétaires de boisés privés dans les zones réglementées par chacun des Offices.

Aperçu des activités de la Commission

La Commission est responsable envers le ministre de Ressources naturelles et Développement de l'énergie. La structure de la Commission est décrite dans la *Loi sur les produits forestiers*, et elle comprend sept membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La Commission a pour but de fournir une représentation équitable de tous les segments du secteur forestier, qui inclut deux représentants des producteurs (propriétaires de boisés privés), deux représentants des industries forestières du Nouveau-Brunswick, deux représentants du ministère de Ressources naturelles et Développement de l'énergie, et un président indépendant. Les mandats nommés pour les représentants de l'industrie et les producteurs sont jusqu'à trois ans et les mandats nommés pour les représentants de MRNDE et le Président sont jusqu'à cinq ans.

Pendant l'année, la Commission avait un personnel composé d'un Directeur exécutif / Secrétaire et deux adjoints de soutien administratif, qui sont des employés du ministère de Ressources naturelles et Développement de l'énergie.



Secteur	Représentant	Date de nomination	Terme (années)
Président indépendant	Andrew Green	12 juillet 2018	5
RNDE	Carol Dixon	26 septembre 2019	3
RNDE	Maurice Harquail	12 juillet 2018	4
Producteurs	Claude Pelletier	12 juillet 2018	2
Producteurs	Lisa Barkley	12 juillet 2018	3
Industrie forestière	Mike O'Blenis	23 mars 2019	2
Industrie forestière	Gérard Robichaud	12 juillet 2018	2

Changement des membres de la Commission

Aucun changement n'a été apporté à la composition de la Commission au cours de l'exercice 2019-2020.

Collecte de données

La Commission recueille régulièrement auprès des Offices des données se rapportant entre autres à la production mensuelle et aux ventes de produits forestiers de base effectuées par leur intermédiaire, ainsi que des états financiers et des rapports sur les recettes et dépenses en gestion forestière associées au Programme de sylviculture pour les lots boisés privés. Au cours de l'exercice 2019-2020, elle a travaillé sur des initiatives visant à améliorer la cohérence et l'exactitude des données sur la production recueillie auprès des Offices. La Commission a également recueilli et fait rapport sur la valeur des droits de coupe dans le cadre de ses travaux en cours en produisant un rapport annuel d'étude sur la valeur du bois sur pied.

Vérification et compte rendu

Les données sur la production des boisés privés et l'information financière vérifiée des sept Offices de commercialisation des produits forestiers ont été compilées, normalisées et évaluées pour présenter des rapports et des renseignements au ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Elles sont résumées aux annexes A et C du présent rapport.

Un examen des recettes et des dépenses du programme de sylviculture provincial dans les boisés privés a aussi été réalisé, lequel a permis de vérifier que pas plus de 20 % des fonds consacrés aux travaux sylvicoles dans la province ont été utilisés par les Offices de commercialisation aux fins de l'administration du programme, et de s'assurer que les Offices communiquent d'autres précisions sur leurs revenus pour la part de 10 % du financement du gouvernement exigé en tant que « financement des propriétaires » pour l'exercice financier en cours (voir l'annexe B).

La Commission a aussi mené des vérifications procédurales des certificats de transport de produits forestiers de base. Les certificats de transport sont vérifiés dans chaque région d'Office de commercialisation afin d'obtenir le niveau d'achèvement de l'information requise par la réglementation et l'exactitude des renseignements consignés sur les certificats. Les résultats de ces vérifications sont publiés dans un rapport par la Commission.

Législation – lois / règlements / arrêtés

La Commission n'a pas créé de nouveaux règlements ou lois pendant l'exercice 2019-2020. La Commission a émis les arrêtés suivants pendant l'exercice 2019-2020:

Ordre No.	Sujet	Date d'entrée en vigueur	Date abrogée ou expirée (si applicable)
2019-523	Pouvoirs de l'Office de commercialisation des produits forestiers du sud du N.-B. à effectuer par la Commission	31 mai 2019	s.o.
2019-524	Pouvoirs de l'Office de commercialisation des produits forestiers du sud du N.-B. à effectuer par les membres élus de l'Office	1 décembre 2019	s.o.
2020-596	Autorisation aux fins d'emprunt – L'Office de commercialisation des produits forestiers de York Sunbury Charlotte	14 janvier 2020	13 janvier 2021
2019-696	Autorisation aux fins d'emprunt – L'Office de commercialisation des produits forestiers du sud du Nouveau-Brunswick	21 mai 2019	20 mai 2020

Enquêtes

Aucune demande d'enquête n'a été reçue par la Commission au cours de l'exercice 2019-2020.

L'Office de commercialisation des produits forestiers du Sud du Nouveau-Brunswick

À compter du 31 mai 2019, la Commission a commencé à exercer les pouvoirs de l'Office de commercialisation des produits forestiers du Sud du Nouveau-Brunswick. Les membres de la Commission se préoccupaient du fait que l'Office du SNB puisse prendre les mesures nécessaires instituées par la Commission dans leur transition à partir de la New Brunswick Wood Co-operative et de la question de savoir si les membres actuels de l'Office étaient capables de remplir leur mandat en particulier ayant trait leur fonction de surveillance. Les administrateurs actuels de l'Office du SNB n'ont aucun pouvoir jusqu'à ce qu'un nouvel arrêté soit rendu par la Commission.

La Commission a tenu des réunions mensuelles de l'Office auxquelles le directeur général par

intérim a assisté et a donné des mises à jour et des rapports. Un sous-comité composé de trois membres de la Commission a révisé le poste de directeur général et a mené des entrevues pour le poste. Le directeur général par intérim a été embauché aux conditions énoncées dans le contrat de travail.

Sous la supervision de la Commission, la situation financière de l'Office a été abordée. Diverses options ont été discutées, cependant la décision a été prise de transférer des fonds du fonds du programme de sylviculture dans les boisés privés à la Commission pour accorder une subvention remboursable à l'Office du SNB, tandis que l'Office a obtenu une ligne de crédit d'une caisse populaire.

L'entente mandat-mandataire entre l'Office et la Co-op a été analysée et de nombreuses questions ont été soulevées concernant les détails financiers. De même, l'Office a eu un problème de conflit d'intérêts, la majorité de ses administrateurs étant membres de l'Office et de la Co-op. Ces questions ont continué de faire l'objet de discussions en 2020-2021.

À compter du 31 décembre 2019, les pouvoirs de l'Office du SNB ont été retournés à ses membres à titre probatoire par la voie d'un arrêté de la Commission qui contenait des conditions précises.

Plan stratégique de la Commission

La Commission a élaboré un plan stratégique pour guider et concentrer ses efforts sur plusieurs projets et de nouvelles activités au cours des trois prochaines années. Parmi les faits saillants du plan stratégique, mentionnons l'ajout de deux employés dans le but d'augmenter l'analyse des données par rapport aux marchés des produits forestiers de base, y compris les études sur la valeur du bois sur pied, l'analyse du flux du bois et la production de rapports en temps plus opportun. Un examen complet du système actuel de l'Office de commercialisation des produits forestiers était aussi compris dans le plan avec des améliorations à la participation de la Commission à l'administration des processus de négociation et à ses autres fonctions d'administration, d'appel et d'enquête. Au cours du dernier trimestre de l'exercice financier, un décret en conseil a été approuvé, lequel autorisait la Commission à entreprendre la mise en œuvre de son plan.

Réunions de la Commission

Durant l'année, la Commission a tenu seize réunions, et le taux de participation des membres a été de 97 p. 100. Douze réunions ont eu lieu à Fredericton, tandis que les quatre autres ont eu lieu par conférence téléphonique.

Négociations

Dans le cadre de son mandat, la Commission est responsable de l'administration du processus de négociation entre les Offices et les consommateurs. Elle le fait par l'intermédiaire de l'arrêté n° 2005-189 (*Arrêté sur les comités de négociation des offices de commercialisation des produits forestiers – Loi sur les produits naturels*). Cet arrêté exige que les Offices et les consommateurs de produits forestiers de base communiquent à la Commission les noms des personnes qui prendront part aux négociations entre les parties (comités de négociation). En 2019-2020, il y avait quinze comités de négociation exécutés entre les Offices et les processeurs et aucun rapport de négociation présenté à la Commission. Un accord a été reçu entre un Office de commercialisation et un processeur.

Indicateurs de rendement

La Commission a établi les indicateurs de rendement dont fera rapport le directeur exécutif chaque mois aux membres de la Commission. Ces indicateurs comprennent la date de réalisation du rapport annuel, le délai de réponse aux demandes d'enquête, les dates

d'échéance des sommaires de production des boisés privés, l'échéancier de l'examen et de la mise en œuvre de politiques, les échéances pour la collecte des données et la production de rapports, ainsi que les échéances pour la vérification des certificats de transport. Le tableau suivant résume les rendements de ces indicateurs pour 2019-2020.

Indicateur de rendement	Mesure	Rendement
Rapport annuel de la Commission	Terminé au plus tard le 31 août de chaque année	Rapport annuel 2018-2019 terminé en octobre 2019
Enquêtes	Répondre officiellement aux demandes d'enquêtes dans 30 jours	Aucunes réponses requises
Sommaires de production	Terminé au plus tard le 15e de chaque mois	Reçu à temps 9 des 12 mois
Examen des politiques/Mise en œuvre	Terminé au plus tard le 31 mars de chaque année	Terminé le 18 février 2020
Collecte de données sur le bois sur pied	Données transactionnelles à remettre le 31 octobre de chaque année	Données de 2018-2019 reçues d'ici le 1er mai 2020
Rapport d'étude des droits de coupe	Rapport terminé au plus tard le 31 décembre de chaque année	Rapport 2017-2018 terminé en décembre 2019
Vérification des certificats de transport	Terminé au plus tard le 30 septembre de chaque année	Vérification finale et sommaire terminée en janvier 2020

Information financière

La Commission reçoit son financement du budget du Ministère de Développement de l'énergie et des ressources. Il est l'unique source de financement pour la Commission. Aucun bilan n'a été établi puisque la Commission tire directement son financement du DER conformément à un budget accepté. La Commission ne reçoit pas les fonds sous forme de subvention, car elle relève directement du budget du DER et obtient un soutien administratif du Ministère. La Commission est une personne morale déterminée par la *Loi des produits forestiers* et confirmée par le Bureau du vérificateur général. Les dépenses de la Commission sont également incluses dans le rapport annuel et les états financiers du DER. Le président de la Commission reçoit une rémunération de 25 000 \$ par année et les six autres membres de la Commission assistent aux réunions mensuelles et reçoivent une indemnité journalière (150 \$ par jour) lorsqu'ils exercent des activités pour le compte de la Commission, conformément au décret afférent du lieutenant-gouverneur en conseil. Un remboursement des frais de déplacement raisonnables est offert aux membres, conformément à la Directive AD-2801 sur les déplacements du Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

États financiers de la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick 2019-2020

	2019-2020 Budget	2019-2020 Budget ordinaire	Écart budgétaire
Administration			
Feuille de paye courante et avantages sociaux	\$ 251 730	\$ 185 866	\$ 65 864
Frais de déplacement - administration	6 000	3 064	2 936
Loyer et dépenses de fonctionnement	42 204	104 835	(62 631)
Total partiel Administration	299 934	293 765	6 169
Dépenses des membres			
Indemnité quotidienne des membres	36 700	38 950	(2 250)
Frais de déplacement des membres	13 800	10 016	3 784
Total partiel pour les membres	50 500	48 966	1 534
Total partiel du programme général	350 434	342 731	7 703
Total			
	\$ 350 434	\$ 342 731	\$ 7 703

- Source: DER / Commission des produits forestiers du N.-B.

Annexe A – La Production des boisés privés et les données sur les ventes

Volumes en mètres cubes par les Offices de commercialisation des produits forestiers (à l'exclusion de la biomasse)								
Année	Carleton-Victoria	Madawaska	Nord	Northumberland	Sud-est du N.-B.	Sud du N.-B.	York Sunbury Charlotte	Total
2010-2011	243 500	124 100	117 800	20 700	113 300	163 200	122 800	905 400
2011-2012	165 700	144 900	192 200	33 000	193 600	327 400	147 600	1 204 400
2012-2013	150 100	195 500	203 800	47 500	162 500	292 600	144 300	1 196 300
2013-2014	206 600	207 800	238 100	112 400	239 000	420 000	245 300	1 669 200
2014-2015	213 800	164 100	252 100	140 500	226 100	353 600	238 900	1 589 100
2015-2016	320 663	236 042	256 621	232 378	253 282	426 078	345 008	2 070 072
2016-2017	378 508	284 986	241 046	247 137	242 536	506 907	449 567	2 350 687
2017-2018	237 470	191 480	172 148	195 564	252 737	404 589	357 643	1 811 631
2018-2019	280 469	153 840	131 845	222 433	317 375	422 530	269 761	1 798 253
2019-2020	226 628	142 587	197 904	270 298	407 543	439 955	254 214	1 939 129
Moyenne	234 119	182 934	201 009	152 191	240 797	376 158	257 299	1 644 507

2019-2020 Volumes en mètres cubes par les Offices de commercialisation des produits forestiers (à l'exclusion de la biomasse)								
Espèces	Carleton-Victoria	Madawaska	Nord	Northumberland	Sud-est du N.-B.	Sud du N.-B.	York Sunbury Charlotte	Total
Récolte de résineux	135 077	101 628	128 995	189 696	299 310	322 623	184 005	1 361 334
Résineux CAP (70%)	100 000	75 000	180 000	120 000	250 000	345 000	265 000	1 335 000
Résineux CAP (Max.)	140 000	105 000	260 000	180 000	345 000	495 000	385 000	1 910 000
Récolte de feuillus	91 551	40 959	68 909	80 602	108 233	116 622	70 209	577 085
Feuillus CAP (70%)	125 000	95 000	215 000	90 000	185 000	305 000	235 000	1 250 000
Feuillus CAP (Max.)	190 000	145 000	310 000	125 000	270 000	430 000	345 000	1 815 000

Ventes par les Offices de commercialisation des produits forestiers \$								
Année	Carleton-Victoria	Madawaska	Nord	Northumberland	Sud-est du N.-B.	Sud du N.-B.	York Sunbury Charlotte	Total
2010-11	8 847 112	4 055 273	3 183 222	1 032 416	4 483 899	5 646 943	6 954 290	34 203 155
2011-12	8 317 063	5 692 710	5 287 399	1 589 679	7 280 015	8 937 481	8 787 461	45 891 808
2012-13	7 708 280	7 365 283	6 209 351	2 341 227	6 195 271	11 643 389	9 080 488	50 543 289
2013-14	10 828 824	10 081 022	6 803 711	4 752 291	9 949 186	22 350 491	13 336 721	78 102 246
2014-15	10 822 864	7 587 292	6 467 140	6 280 849	10 424 132	15 438 242	9 281 149	66 301 668
2015-16	15 830 539	10 635 742	7 662 715	6 948 588	11 215 054	12 802 239	8 151 419	73 246 296
2016-17	15 431 461	10 431 716	7 625 007	8 235 854	9 370 499	14 354 767	10 399 983	75 849 287
2017-18	12 238 602	6 456 252	6 677 025	6 579 017	4 727 007	11 248 064	7 462 226	55 388 193
2018-19	15 091 166	7 822 783	6 800 081	7 287 898	3 942 402	10 697 078	8 804 429	60 445 837
2019-20	12 682 957	8 677 938	10 538 143	8 883 665	5 575 973	6 883 531	8 285 593	61 527 800
Moyenne	11 779 887	7 880 601	6 725 379	5 393 148	7 316 343	12 000 223	9 054 376	60 149 958

Annexe B – Les recettes et les dépenses sur la sylviculture pour les Offices de commercialisation des produits forestiers

2019-2020 Programme de sylviculture	Office de commercialisation des produits forestiers							Total
	Carleton- Victoria	Madawaska	Nord	Northum- berland	Sud-est du N.-B.	Sud du N.-B.	York Sunbury Charlotte	
Financement du programme de sylv. du GNB (\$)	398 152 \$	724 970 \$	847 786 \$	414 287 \$	791 465 \$	803 466 \$	879 712 \$	4 859 838 \$
Financement du programme de sylv. privée	39 815 \$	65 259 \$	149 908 \$	85 956 \$	205 131	113 148	88 928 \$	748 145 \$
Financement totale du programme de sylv. (\$)	437 967 \$	790 229 \$	997 694 \$	500,243 \$	996 596 \$	916 614 \$	968 640 \$	5 607 983 \$
Partage des coûts du GNB %	91%	92%	85%	83%	79%	88%	91%	87%
Dépenses directes du GNB en programme de sylv.	354 319 \$	590 029 \$	665 016 \$	376 099 \$	616 974 \$	642 928 \$	709 121 \$	3 954 486 \$
Dépenses directes du GNB en programme de sylv. %	89%	81%	78%	91%	78%	80%	81%	81%
Dépenses d'administration du programme de sylv. %	11%	19%	22%	9%	22%	20%	19%	19%
Financement totale du programme du GNB	398 152 \$	724 970 \$	847 786 \$	414 287 \$	791 465 \$	803 466 \$	879 712 \$	4 624 412 \$

Annexe C – Information financière des Offices de commercialisation des produits forestiers

Les Offices de commercialisation des produits forestiers – Sommaire de bilan

2019-2020	CV	MAD	NORD	NTH	S-E du N.-B.	Sud du N.-B.	YSC	Total
Actif								
À court terme	1 159 364	934 195	817 618	960 710	1 139 787	1 341 249	1 099 367	7 452 290
Investissements	-	-	104 719	-	-	5	-	104 724
Immobilisations et équipement	838	117 163	214 020	12 767	54 466	-	20 142	419 396
Fonds affectés	-	91 573	-	-	-	-	-	91 573
Total actif	1 160 202	1 142 931	1 136 357	973 477	1 194 253	1 341 254	1 119 509	8 067 983
Passif								
À court terme	710 323	212 807	95 720	375 257	128 528	439 787	220 921	2 183 343
À long terme	-	-	69 000	-	-	-	-	69 000
Total passif	710 323	212 807	208 300	375 257	128 528	439 787	220 921	2 295 923
Actif net								
Actif net	449 879	930 124	928 037	598 220	1 065 725	901 467	593 747	5 467 199
Bénéfices non répartis	-	-	-	-	-	-	304 841	304 841
Total passif et capitaux propres	1 160 202	1 142 931	1 136 357	973 477	1 194 253	1 341 254	1 119 509	8 067 983
<i>Fin d'exercice</i>	<i>31 mars</i>	<i>31 mars</i>	<i>31 mars</i>	<i>31 mars</i>	<i>31 mars</i>	<i>31 mars</i>	<i>31 mars</i>	

Les Offices de commercialisation des produits forestiers – Sommaire des résultats

2019-2020	CV	MAD	NORD	NTH	S-E du N.-B.	Sud du N.-B.	YSC	Total
Recettes								
Ventes de bois	12 682 957	8 677 938	10 538 143	8 883 665	5 575 973	6 883 531	8 285 593	61 527 800
Le coût des ventes de bois	12 685 594	8 448 782	10 077 194	8 592 903	5 077 572	6 385 238	7 894 478	59 161 761
Ventes nettes	(2 637)	229 156	460 949	290 762	498 401	498 293	391 115	2 366 039
Droits, redevances et autre	836 963	846 041	841 514	673 039	1 864	7 332 718	1 071 513	11 603 652
Recettes nettes	834 326	1 075 197	1 302 463	963 801	500 265	7 831 011	1 462 628	13 969 691
Dépenses	787 331	1 053 165	1 157 746	845 988	296 721	7 546 955	1 560 708	13 248 614
Revenu net (pertes)	46 995	22 032	144 717	117 813	203 544	284 056	(98 080)	721 077

Changements par rapport à l'année précédente	2019-2020	2018-2019	Écart	% de l'écart
Actif (\$)	8 067 983	6 637 051	1 430 932	+22%
Passif (\$)	2 295 923	1 552 277	743 646	+48%
Bénéfices non répartis (\$)	304 841	2 012 280	(1 707 439)	-85%
Recettes nettes (\$)	13 969 691	4 874 964	9 094 727	+187%
Dépenses (\$)	13 248 614	4 366 712	8 881 902	+203%
Revenu net/ (pertes) (\$)	721 077	508 798	212 279	+42%
Ventes de bois (\$)	61 527 800	60 445 837	1 081 963	+2%
Production de résineux (x 1,000 m3)	1 361	1 185	176	+15%
Production de feuillus (x 1,000 m3)	577	550	27	+5%
Production totale (x 1,000 m3)	1 938	1 735	203	+12%

Annexe D – Les Offices de commercialisation coordonnées des personnes-ressources

Office de commercialisation des produits forestiers de Carleton-Victoria

151, Perkins Way, Florenceville (N.-B.) E7L 3P6
Agent : Carleton-Victoria Wood Producer's Association

Président : Andrew Clark
Gestionnaire : Linda Bell
Téléphone : 506-392-5584
Télécopieur : 506-392-8290
Courriel : info@cvwpa.ca

Office de commercialisation des produits forestiers du Madawaska

640, rue Principale
St. Jacques (N.-B.) E7B 1Y4

Président : Charles Albert
Gestionnaire : Diane Landry
Téléphone : 506-739-9585
Télécopieur : 506-739-0859
Courriel : odvdm@nbnet.nb.ca

Office de commercialisation des produits forestiers du Nord

2807, avenue de Miramichi, C.P. 386
Bathurst (N.-B.) E2A 3Z3

Président : Mario Comeau
Gestionnaire : Patrick Doucet
Téléphone : 506-548-8958
Télécopieur : 506-548-1165
Courriel : nsfpmb@nbnet.nb.ca

Office de commercialisation des produits forestiers du comté de Northumberland

271, rue McMurdo, parc industriel
C.P. 494, Miramichi (N.-B.) E1V 3M6
Agent: Northumberland Co. Woodlot Owners and Pulp Producers Assoc. Inc.

Président : Ken English
Gestionnaire par intérim : Paula Creamer
Téléphone : 506-622-7733
Télécopieur : 506-622-6317
Courriel : woodlot@nbnet.nb.ca

Office de commercialisation des produits forestiers du Sud-Est du Nouveau-Brunswick

C.P. 5074, Shediac (N.-B.) E4P 8T8
(Adresse de voirie : 3384, Route 132, Scoudouc (N.-B.) E4P 3S7)

Président : Louis Henri
Gestionnaire : Neil Silliker
Téléphone : 506-532-1150
Télécopieur : 506-532-6500
Courriel : senbmb@nb.aibn.com

Office de commercialisation des produits forestiers du Sud du Nouveau-Brunswick

C.P. 4473, Sussex (N.-B.) E4E 5L6
(Adresse de voirie : 13, chemin de Drurys Cove, Sussex (N.-B.) E4E 4E4)

Président : John Sabine
Gestionnaire : Chris Spencer
Téléphone : 506-433-9860
Télécopieur : 506-433-3623
Courriel : Chris.Spencer@snbfpm.ca

Office de commercialisation des produits forestiers de York Sunbury Charlotte

680 Strickland Lane
Fredericton (N.-B.) E3C 2G6

Président : Dale Mowry
Gestionnaire : Jeff Sode
Téléphone : 506-444-6644
Télécopieur : 506-444-6630
Courriel : ysc@nbnet.nb.ca